

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lignon du Velay

Commission Locale de l'Eau du 9 juillet 2021

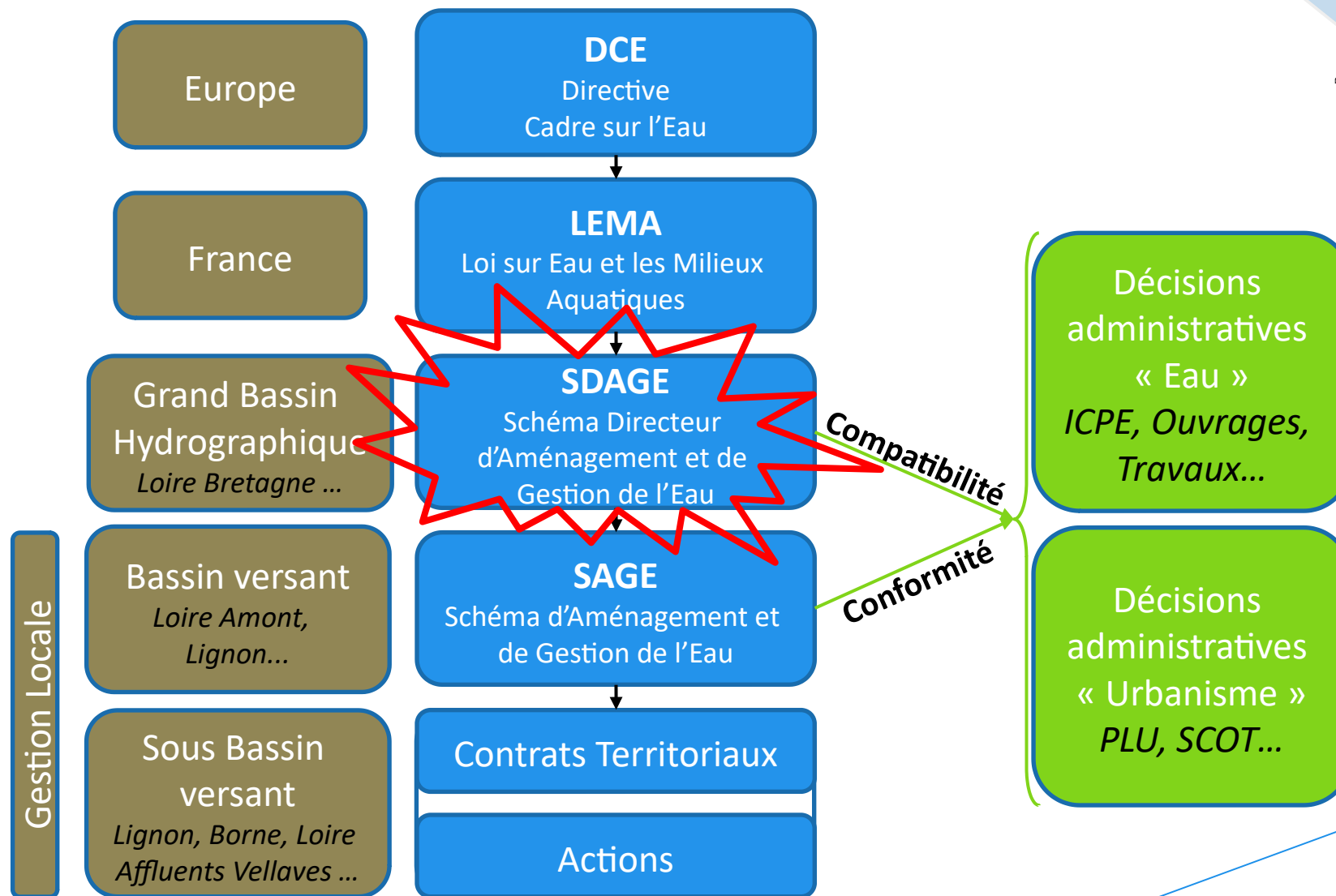
Siège de la Communauté de communes du Pays de Montfaucon

Ordre du jour

- Avis sur le projet de SDAGE et de programmes de mesures 2022-2027
- Présentation du contenu du SAGE Lignon du Velay

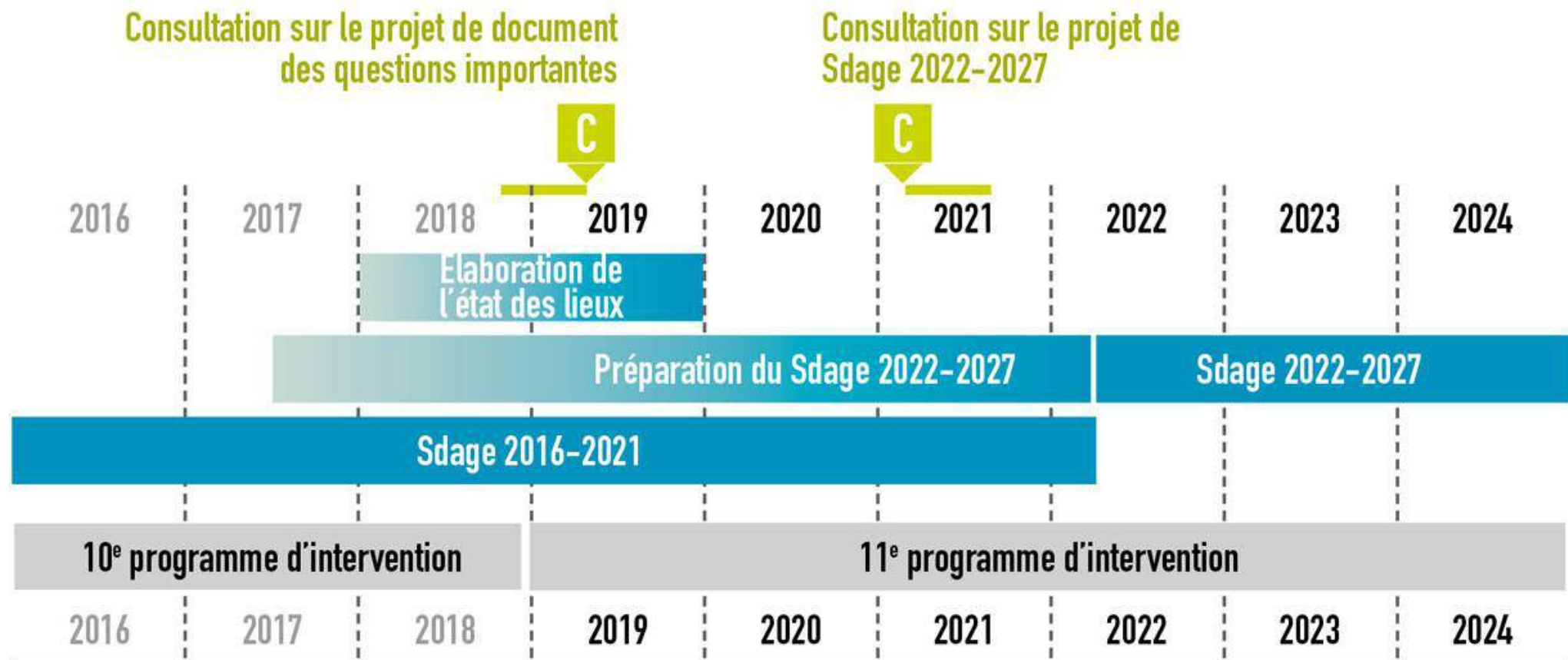
Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Contexte Gestion de l'Eau



Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Calendrier de révision du SDAGE et PdM



Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Qu'est-ce que le SDAGE ?

Plan de gestion de
l'eau à l'échelle d'un
grand **bassin**
hydrographique -
Durée de **6 ans**

Outil de mise en œuvre
de la DCE (Directive
cadre sur l'eau) : **non**
détérioration et
restauration des eaux



Il fixe les **enjeux et la**
stratégie pour une
gestion équilibrée et
durable de la
ressource, et pour la
reconquête de la qualité
de l'eau

Il définit les **objectifs de**
qualité et quantité à
atteindre pour les cours
d'eau, plans d'eau,
nappes souterraines,
estuaires et littoral;

Il a une **portée juridique** :

- ✓ les collectivités et les organismes publics doivent s'y conformer : **aménagement, documents d'urbanisme** , ...
- la police de l'eau s'y réfère pour délivrer toute autorisation ;
- ✓ les **Sage**, d'initiative locale, doivent s'y conformer, et sont eux aussi opposables aux tiers.

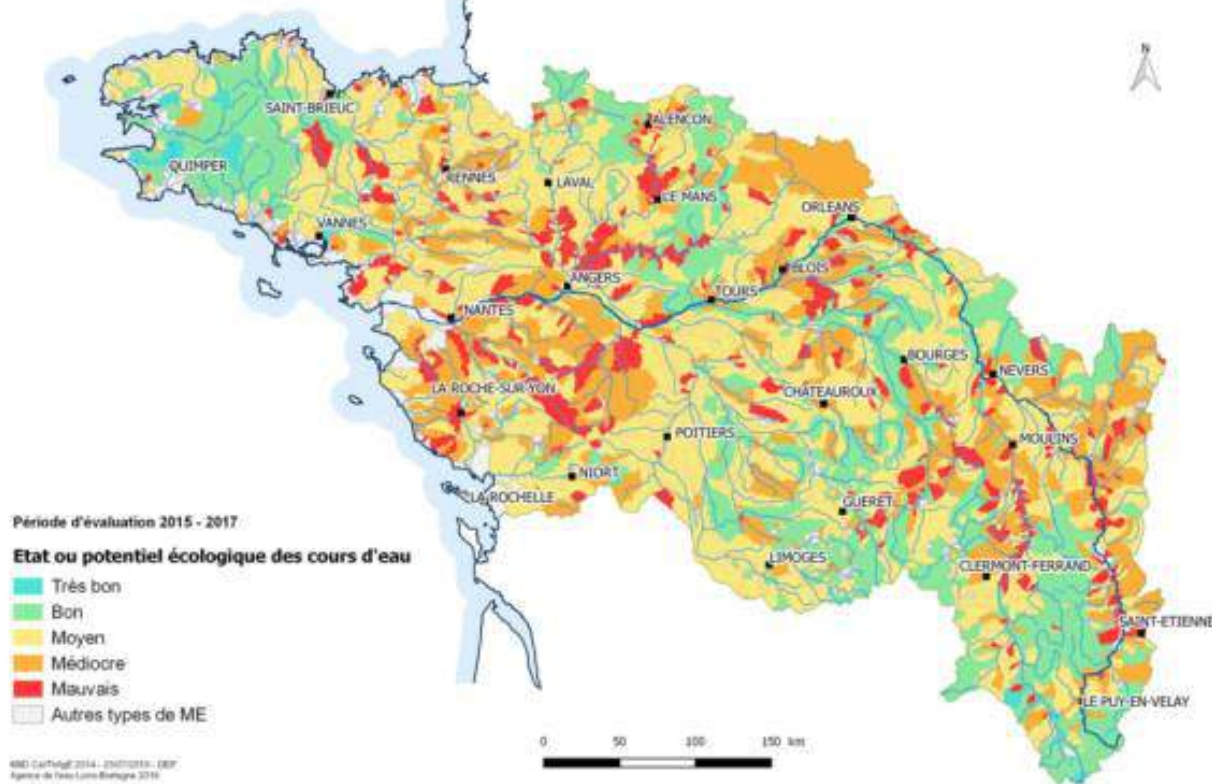
Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Qu'est-ce que les objectifs environnementaux du SDAGE ?

Etat des masses d'eau : état des lieux 2019

Bassin Loire-Bretagne : 24%
en bon ou très bon état

Commission
géographique
Allier-Loire amon
28% en bon état

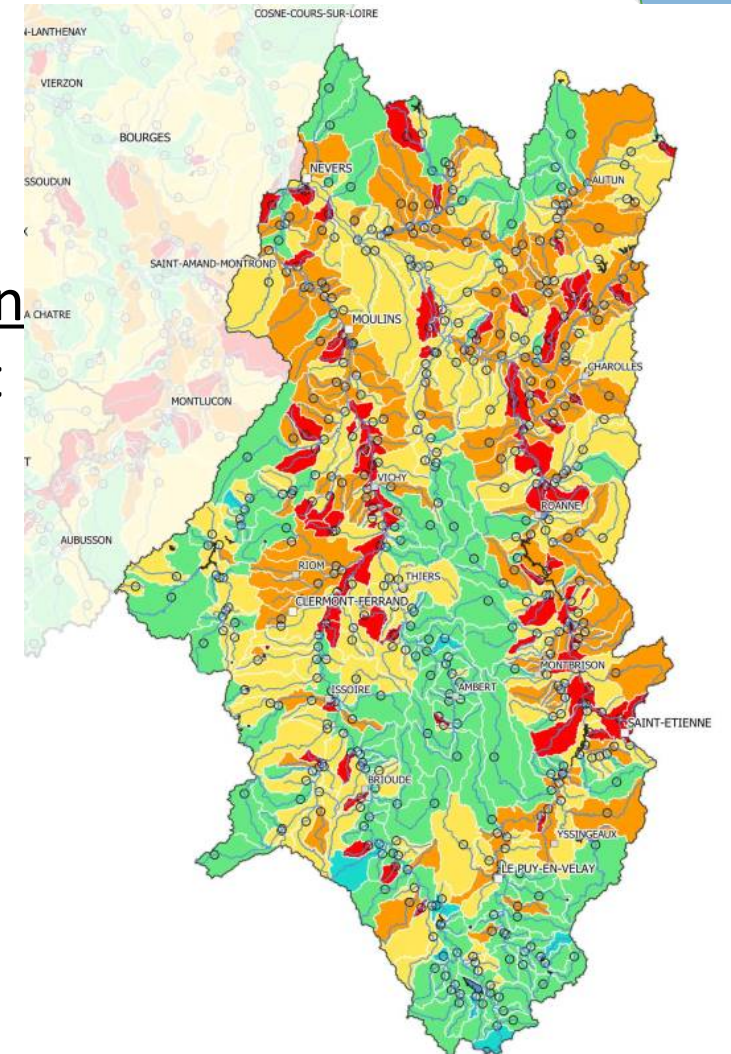


État écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Information Insuffisante

Sources : © BD CarThAgE
2012 - DEP
Données 2015 - 2017

Agence de l'eau Loire-
Bretagne - 2020



Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Qu'est-ce que les objectifs environnementaux du SDAGE ?

Reconduire l'ambition du Sdage précédent : objectif de 61% de masses d'eau de surface en bon état écologique

2 principaux axes de progrès :

- **Restauration rivières et zones humides,**
- **Lutte contre les pollutions diffuses**

Notion d'OMS : Objectifs moins stricts

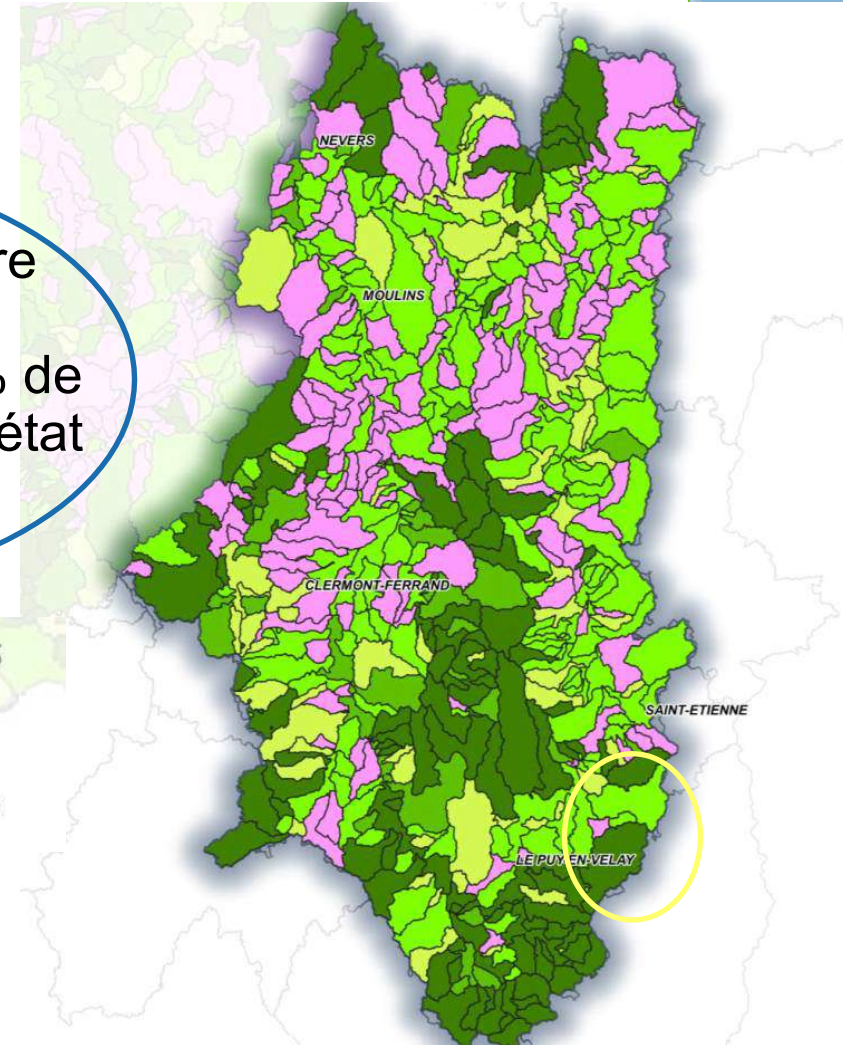
- Masses d'eau particulièrement altérées par une ou plusieurs pressions
- Une analyse technique menée à l'échelle du bassin, avec une cohérence nationale
- Bon état 2027 pour la plupart des paramètres – les autres paramètres progressent d'1 ou 2 classes dans atteindre le bon état.

Objectif sur Allier Loire
amont :
Passer de 28% → 72% de
masses d'eau en bon état
en 2027

- Objectif "bon état" depuis 2015
- Report de délai 2021
- Report de délai 2027
- Report de délai 2027 prioritaire
- Objectif moins strict

2027

Source :
AELB
(mars 2021)



Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

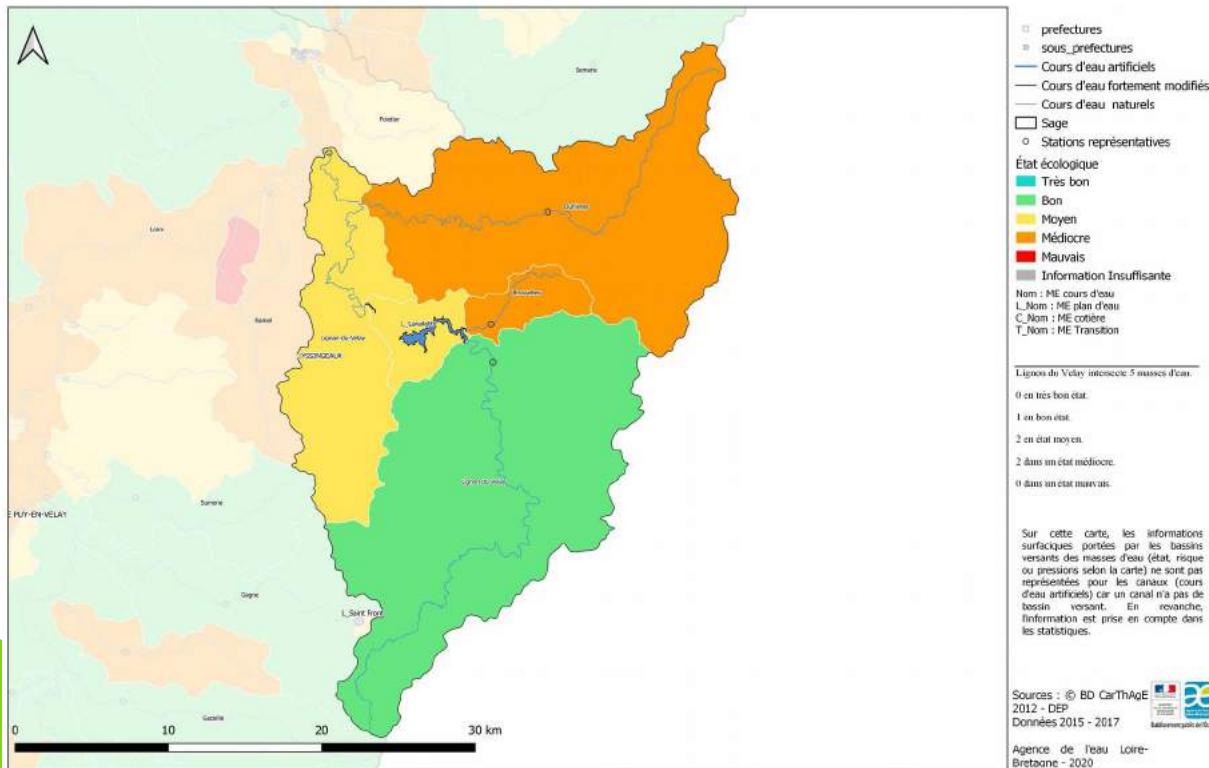
Etat et objectifs des masses d'eau du bassin du Lignon

1 masse d'eau en bon état écologique
sur les 5 masses d'eau superficielles



Objectif : 4 masses d'eau en bon état écologique en 2027
Objectifs moins stricts pour MEFM complexe Lavalette

État écologique des masses d'eau de surface du Sage Lignon du Velay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

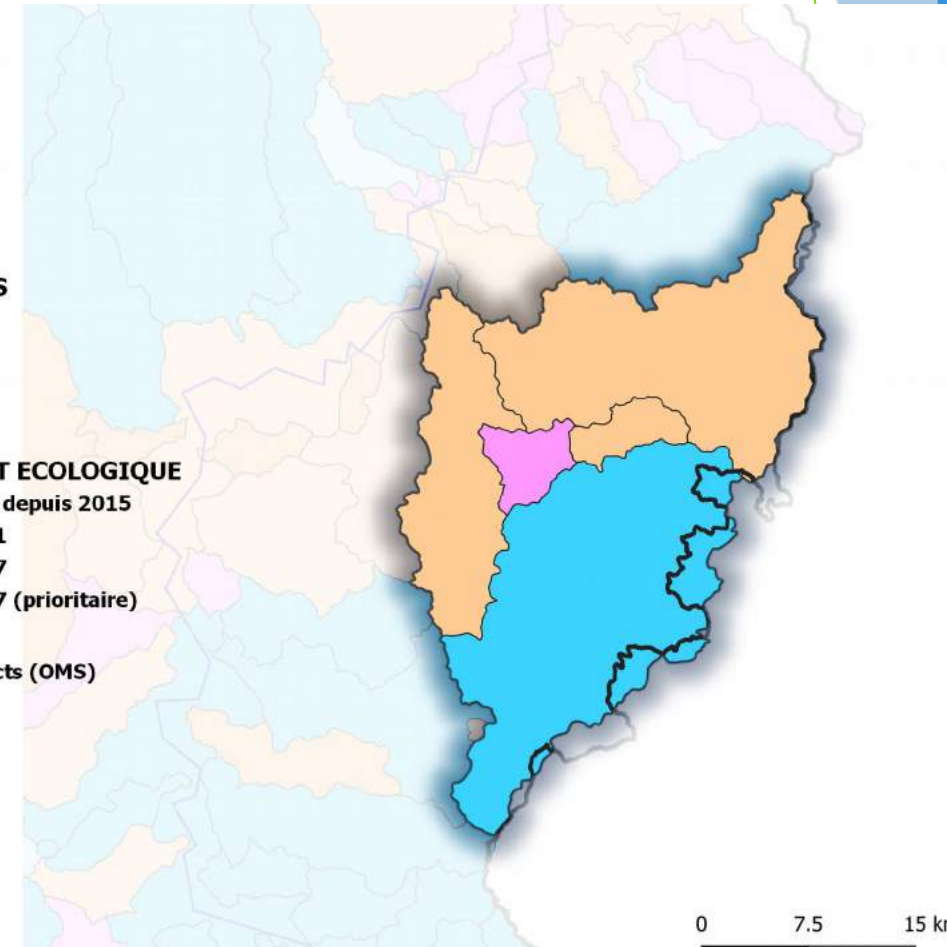
DELEGATION ALLIER
LOIRE AMONT

SAGE LIGNON DU
VELAY ET OBJECTIFS
ÉCOLOGIQUES
RIVIÈRES

OBJECTIFS BON ETAT ECOLOGIQUE

- Objectifs "bon état" depuis 2015
- Report de délai 2021
- Report de délai 2027
- Report de délai 2027 (prioritaire)

Objectifs moins stricts (OMS)



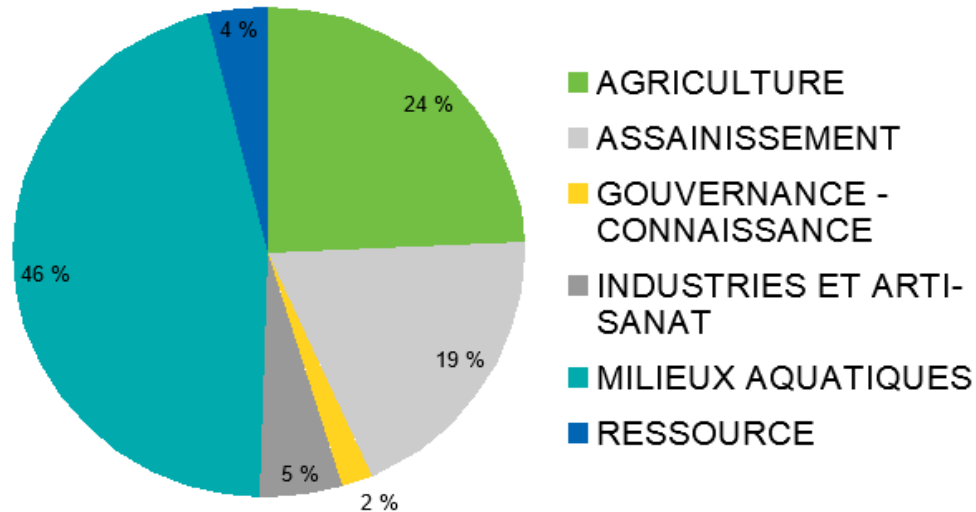
Source :
AELB/SDAGE 2016
(avril 2021)

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

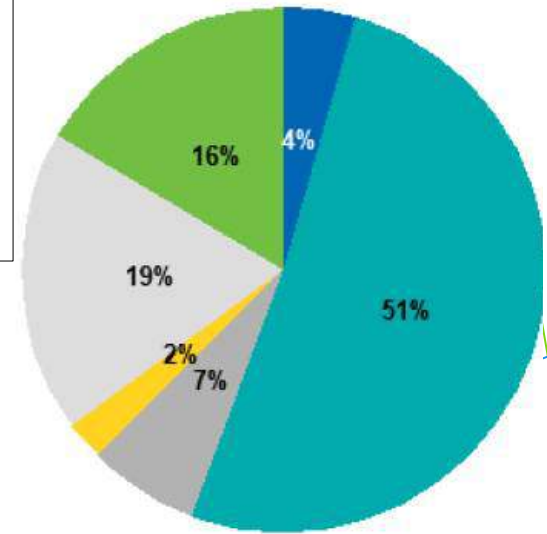
Qu'est-ce que le programme de mesures (PDM) ?

- Le PdM identifie les mesures à mettre en œuvre pour satisfaire aux objectifs environnementaux et aux échéances définies par le Sdage, pour 6 ans.
- Il comprend une estimation des coûts à l'échelle du bassin.

Bassin Loire-Bretagne :
10 750 mesures,
3,6 milliards d'euros
sur 6 ans (soit 45 € /
habitant / an).



Allier Loire amont :
1986 mesures –
560 millions
d'euros/6 ans. (16 %
du coût total estimé
des mesures sur le
bassin)



Répartition du nombre de mesures par thématiques

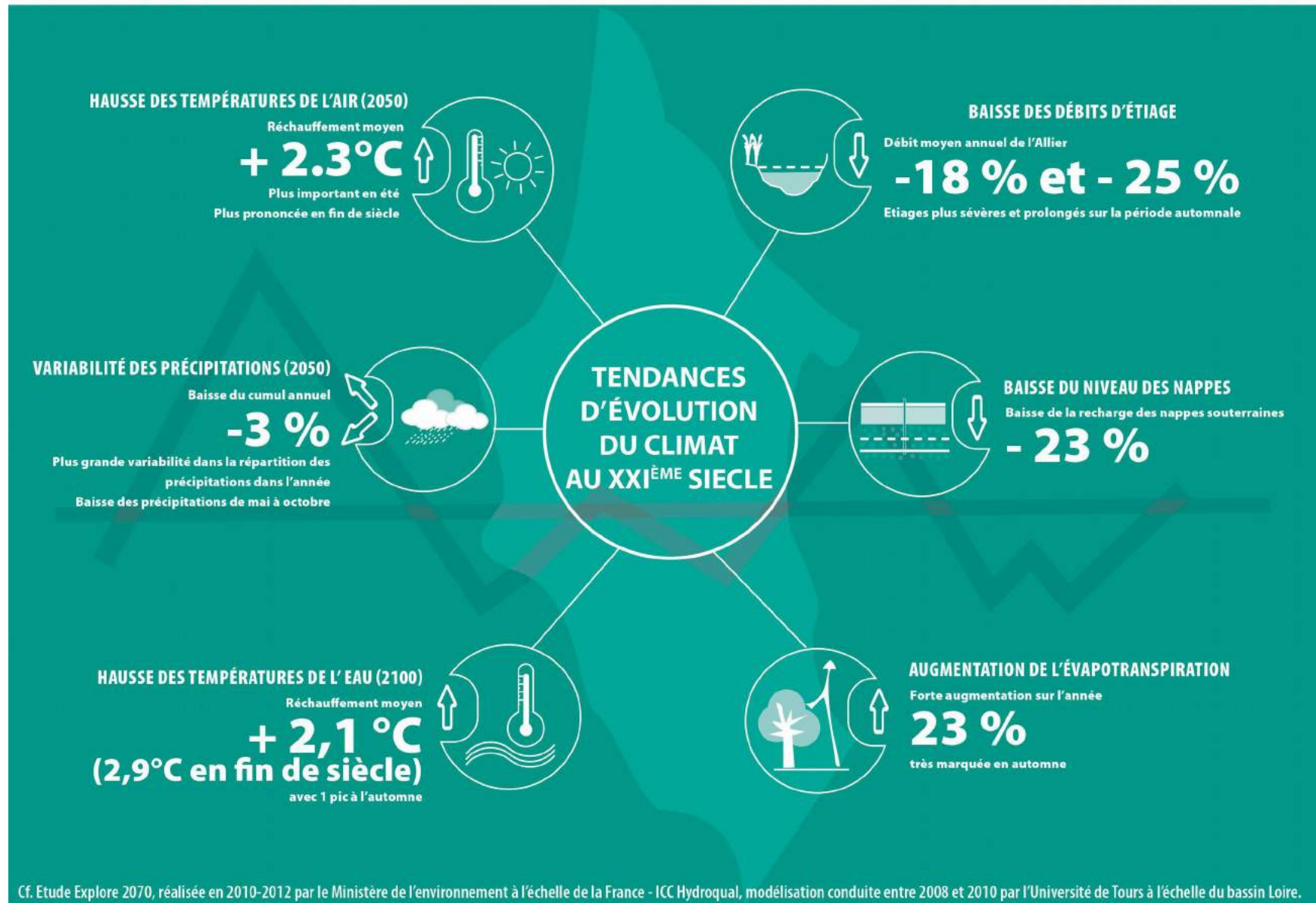
Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Contenu du projet de SDAGE

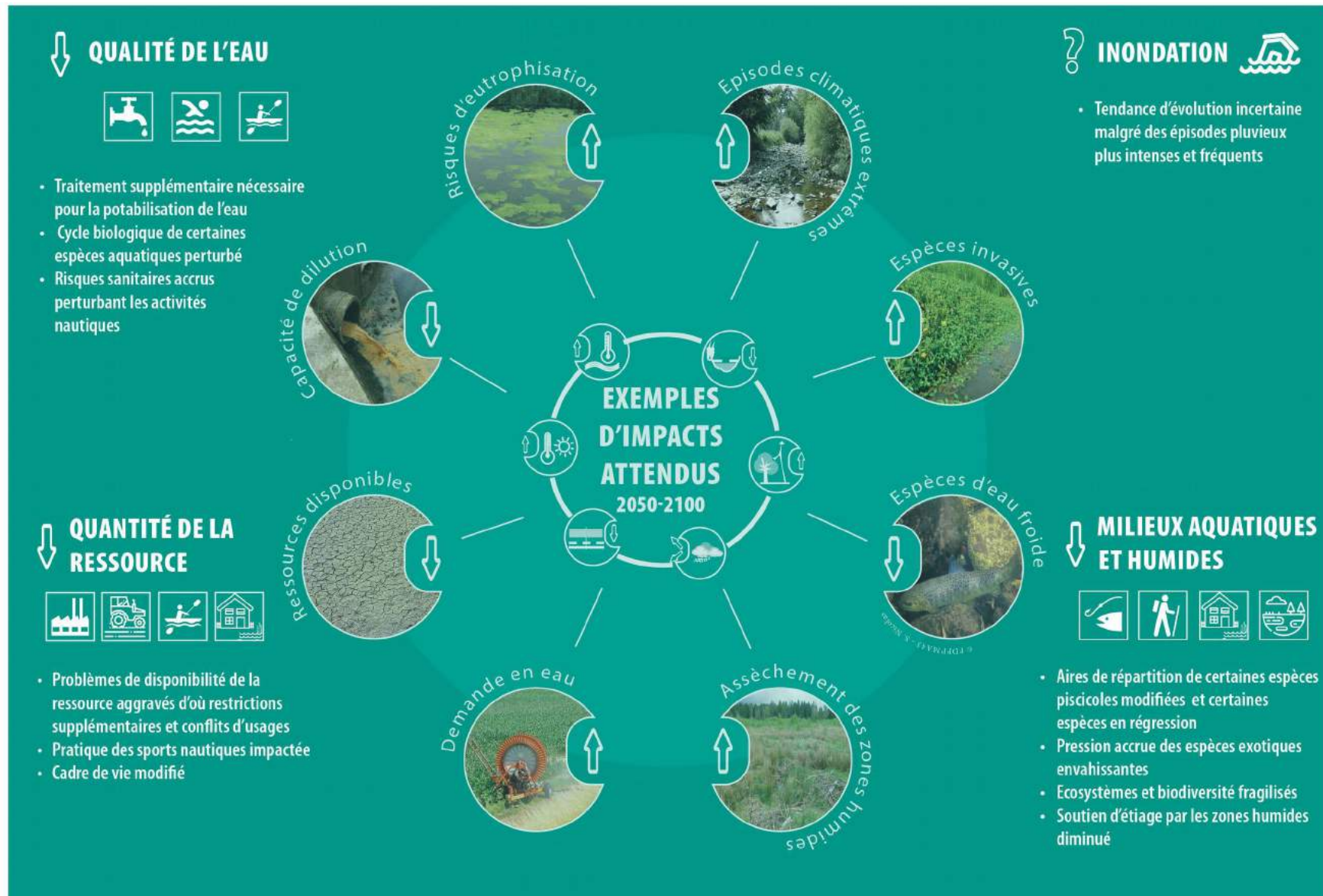
- ✓ Une mise à jour du Sdage simple, dans la continuité du Sdage 2016 – 2021 et en prenant en compte les évolutions de contexte
- ✓ Prise en compte du **plan d'adaptation au changement climatique** pour le bassin Loire-Bretagne
- ✓ Respecter le principe de **non régression environnementale** issu de la Loi biodiversité
- ✓ S'inscrire dans la feuille de route des **Assises de l'eau**

47 % des évolutions par rapport au précédent SDAGE
concernent l'adaptation au changement climatique

(Parenthèse changement climatique)



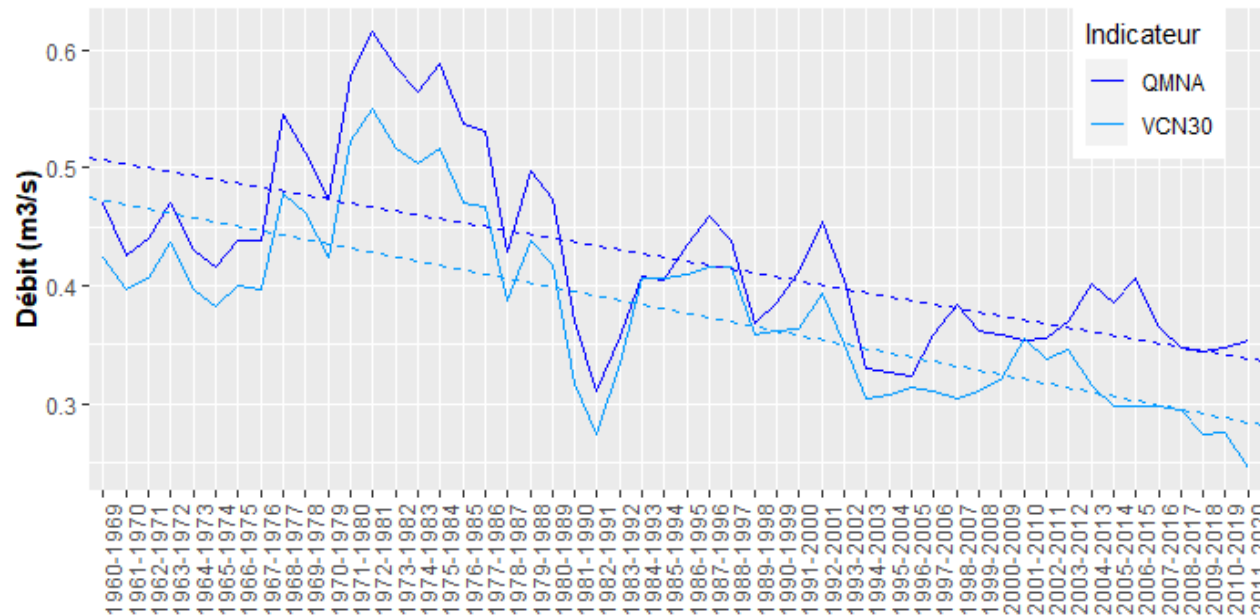
(Parenthèse changement climatique)



(Parenthèse changement climatique)

Evolution des QMNA et VCN30 par décennie (moyennes glissantes)

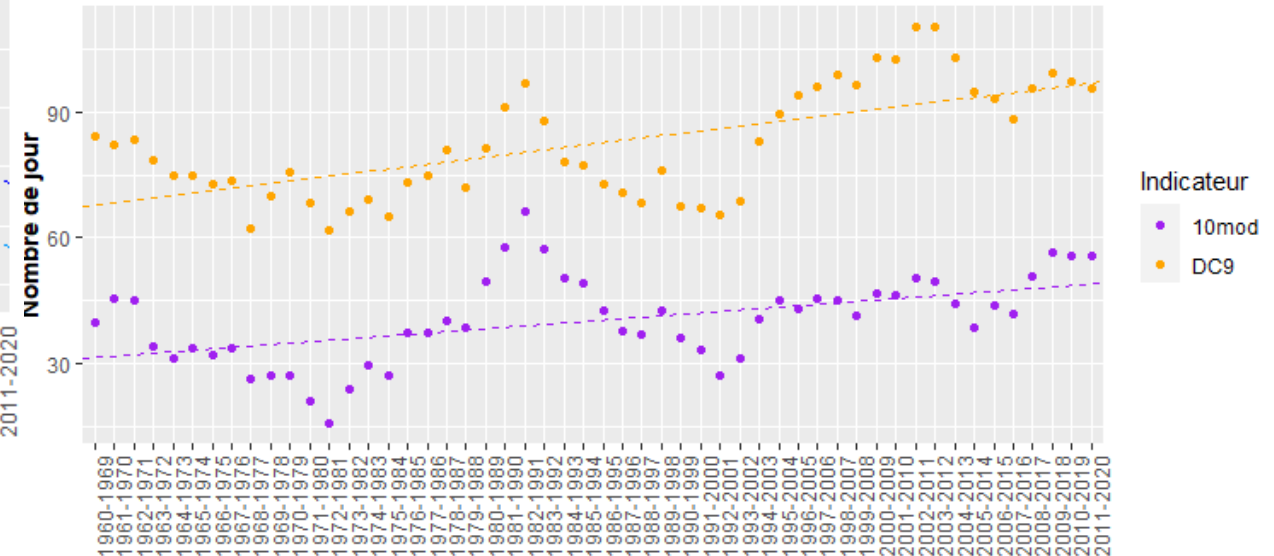
Lignon - Le Chambon-sur-Lignon - K0403010.



(Réalisation : RIBET L., 2021 | Données : DREAL
Centre / Banque HYDRO - MEEDDAT/DGPR/SRNH)

Nombre de jours passés sous le DC9 et le 10^{ème} du module

Lignon - Le Chambon-sur-Lignon - K0403010.



DC9 : débit classé qui correspond à un débit caractéristique
d'étiage, 70 % des valeurs de l'ensemble de la chronique de
suivi sont au dessus

(Parenthèse changement climatique)

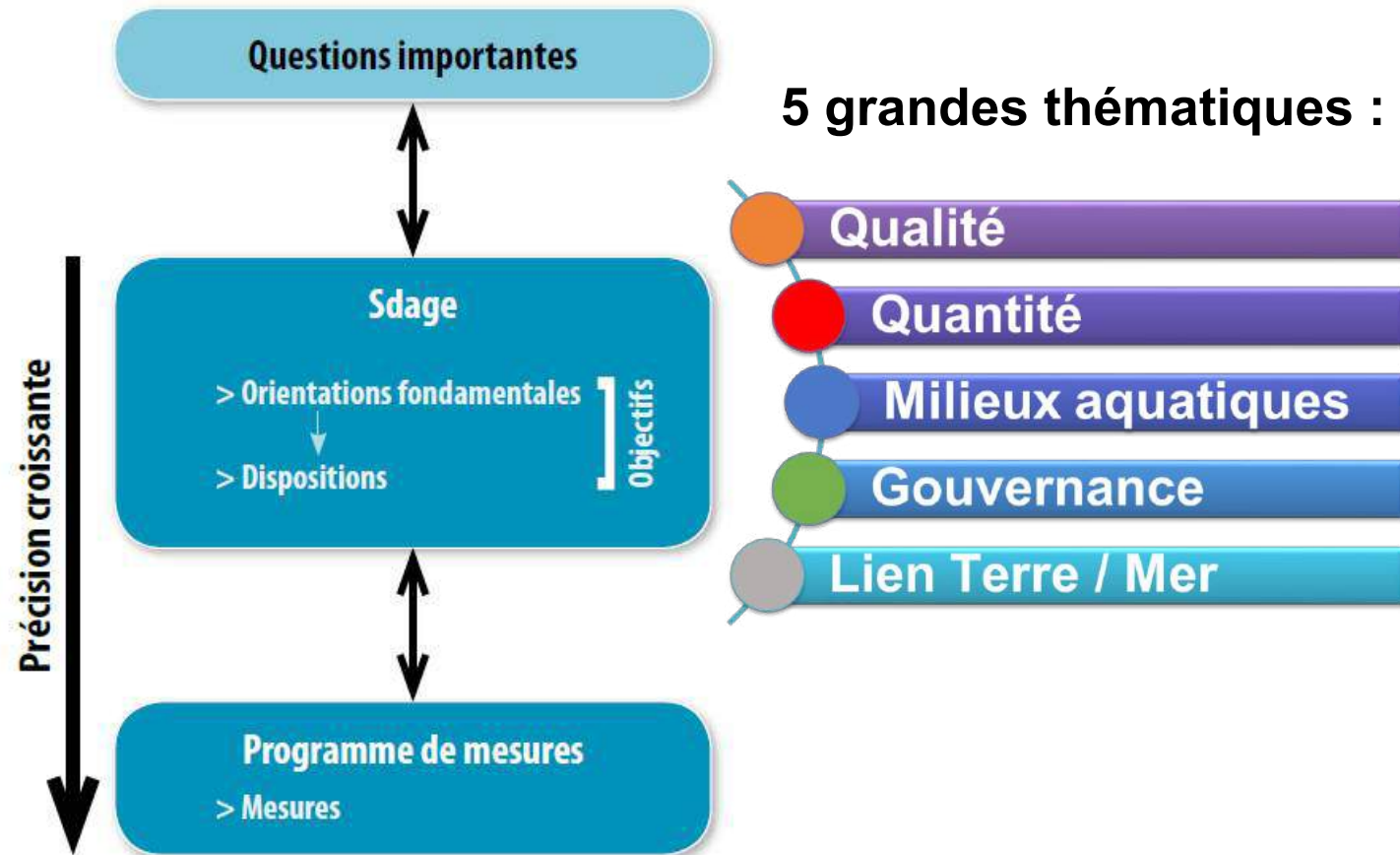
Prédiagnostic des vulnérabilité du territoire de la Haute-Loire aux effets du CC Synthèse des conclusions sur les ressources en eau et les écosystèmes

- ✓ Perturbations des modalités de **recharges des réservoirs AEP**, risque pour la réserve du Devès mais aussi pour l'approvisionnement des petits captages ruraux (sud-est)
- ✓ **Fragilisation des nombreux dispositifs d'assainissement collectif** de faible dimension
- ✓ **Anticiper les conflits d'usage** : maîtriser les consommations domestiques & identifier les nouveaux besoins agricoles, forestiers, industriels en climat plus chaud
- ✓ Fonctionnalités écologiques des **milieux humides très exposées, dégradation des habitats** avec de nombreuses espèces qui y sont inféodés
- ✓ Risque de développement d'espèces invasives et dégradation de l'état sanitaire de certains boisements → risque de **fragiliser les forêts alluviales** et limiter leurs fonctions

=> la question de l'eau deviendra très vraisemblablement centrale, les pénuries d'eau répétées viendront multiplier les conflits d'usages, faisant de la vulnérabilité en eau le véritable facteur limitant du développement territorial.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Contenu du projet de SDAGE



14 chapitres = enjeux cruciaux

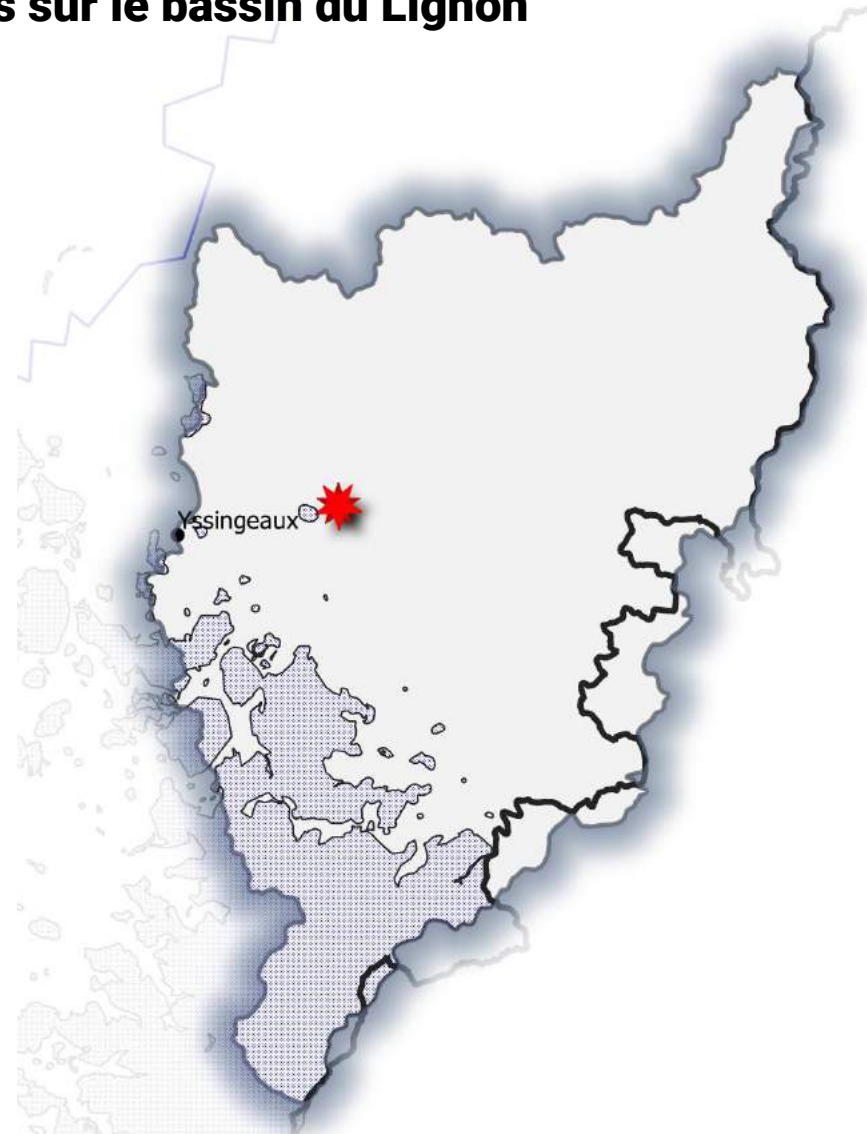
1. Repenser les aménagements de cours d'eau
2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique et bactériologique
4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
5. Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. Maîtriser les prélèvements d'eau
8. Préserver les zones humides
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Zoom sur les zones à enjeux spécifiques sur le bassin du Lignon

Enjeu pollutions diffuses / protéger la santé

- 1 Plan d'eau AEP prioritaire au niveau du Phosphore diffus
- 1 nappe d'eau souterraine réservée à l'alimentation en eau potable dans le futur (NAEP)
- Pas de zone vulnérable nitrates,
- Au niveau des masses d'eau souterraines pas de risque qualitatif identifié dans l'état des lieux.



**DELEGATION ALLIER
LOIRE AMONT**

**SAGE LIGNON DU
VELAY
CAPTAGES
PRIORITAIRES
ET NAEP SDAGE 2022**

NAEP SDAGE 2022



★ captage_prioritaire_

Territoires en SAGE



Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Zoom sur les zones à enjeux spécifiques sur le bassin du Lignon

Enjeu pollutions ponctuelles:

- 2 systèmes d'assainissement prioritaires sur BV Lignon
- 1 masse d'eau à risque au niveau des pressions macropolluants ; la Brossettes
- Une hydrologie de plus en plus limitante pour la qualité.



DELEGATION ALLIER
LOIRE AMONT

SAGE LIGNON DU
VELAY:
SYSTEMES
D'ASSAINISSEMENT
PRIORITAIRES (SAP)
ET ETABLISSEMENTS
INDUSTRIELS
PRIORITAIRES (EPI)

 SAP

Source :
AELB/SDAGE 2016
(avril 2021)

BDCarte IGN - AELB - MLO
08/02/2021 -
com_terr_mlo_enjeux_poll_diff.qgz

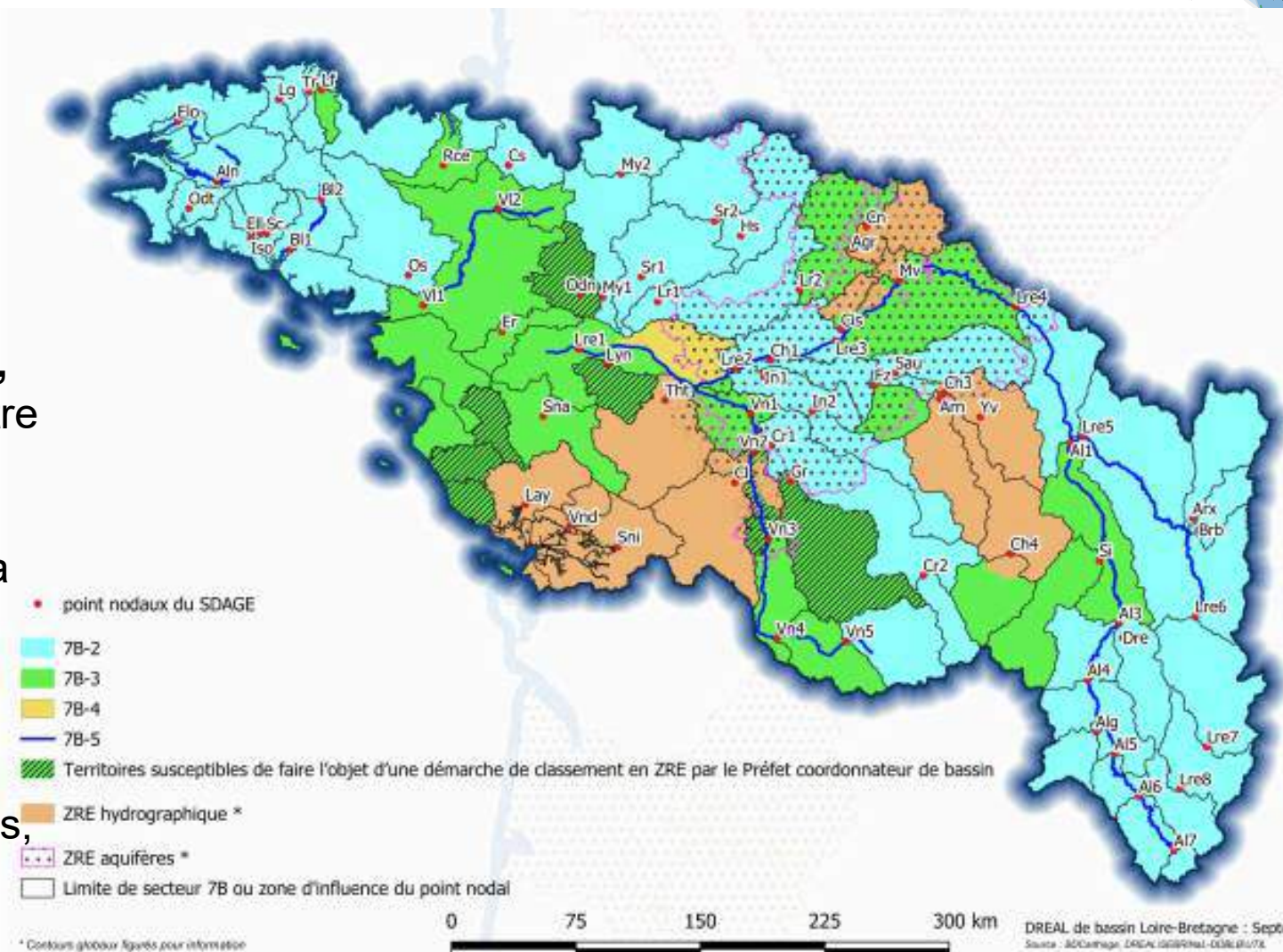


Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Zoom sur les zones à enjeux spécifiques sur le bassin du Lignon

Enjeu quantitatif

- Une gestion basée sur le **respect d'objectifs** de débits (DOE) et de piézométrie (POE) (7A1)
- Des **analyses « hydrologie, milieux, usages, climat »** (HMUC) pouvant être menées au sein des CLE de SAGE pour améliorer la connaissance et adapter les modalités de gestion de la ressource (7A2)
- Des **économies d'eau** à promouvoir pour tous les usages : évolution de pratiques, adaptation des assolements, amélioration de l'efficacité, .. (7A3 à 7A5)



Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Zoom sur les zones à enjeux spécifiques sur le bassin du Lignon

Enjeu quantitatif , assurer l'équilibre à l'étiage

7B-2 : Bassins avec une augmentation possible encadrée des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif;

7B-3 : Bassins avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif

7B-4 : Bassin réalimenté par la Loire nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif

7B-5 : Axes réalimentés par soutien d'étiage, avec, à l'étiage, des prélèvements globalement plafonnés au volume antérieurement prélevé.

Allier - Loire
amont

Les zonages
provisoires des
dispositions 7B du
projet de Sdage



Source :
- AELB
- DREAL de Bassin

BD Carthage IGN - AELB - M.O.
26/02/2021 - com_terr_mlo_7b_provisoire.egg

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Zoom sur les zones à enjeux spécifiques sur le bassin du Lignon

Enjeu milieux : continuité écologique

- 13 ouvrages prioritaires identifiés dans le PAPARCE sur BV Lignon : sur la Dunière, le Lignon amont et le Lignon aval
- 2 masses d'eau soumises à une pression significative continuité



DELEGATION ALLIER
LOIRE AMONT

SAGE LIGNON DU
VELAY:
COURS D'EAU EN
LISTE 2
ET OUVRAGES
PAPARCE

• Ouvrages PAPARCE
— Cours d'eau L2

0

Source :
AELB/SDAGE 2016
(avril 2021)

BDCartho IGN - AELB - MLO
08/02/2021 -
com_terr_mlo_enjeux_poit_diff.qgz

0 5 10 km



Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Zoom sur les zones à enjeux spécifiques sur le bassin du Lignon

Enjeu milieux : continuité écologique

- Un important linéaire de cours d'eau considérés jouant un rôle de réservoirs biologique nécessaire au maintien ou l'atteinte du bon état écologique
- Pas de nouveaux obstacles à la continuité écologique, pas de nouveaux plans d'eau



DELEGATION ALLIER
LOIRE AMONT

SAGE LIGNON DU
VELAY:
AXES GRANDS
MIGRATEURS
ET
RESERVOIRS
BIOLOGIQUES

— réservoirs biologiques

0

Source :
AELB/SDAGE 2016
(avril 2021)

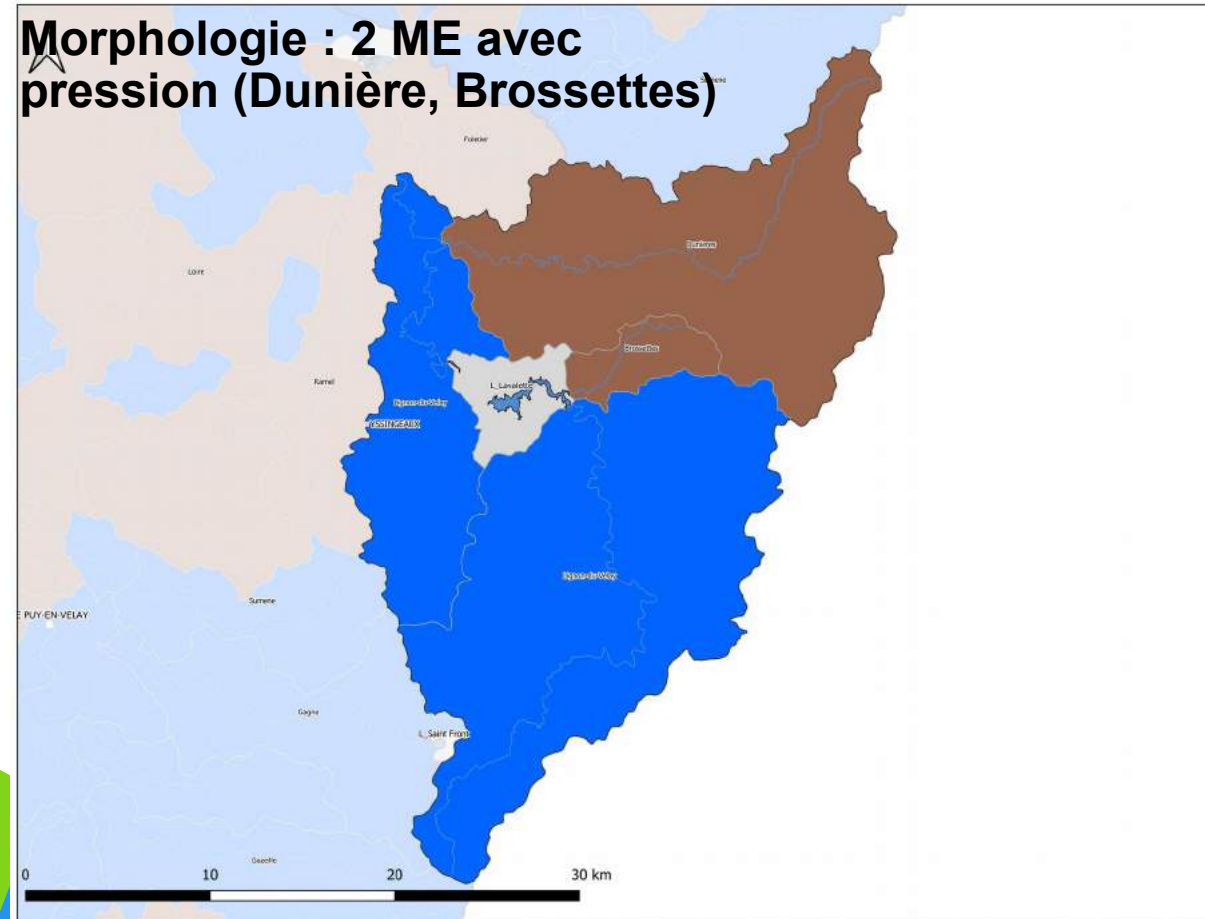
BDCarto IGN - AELB - MLO
08/02/2021 -
com_terr_mlo_enjeux_poll_diff.qgz



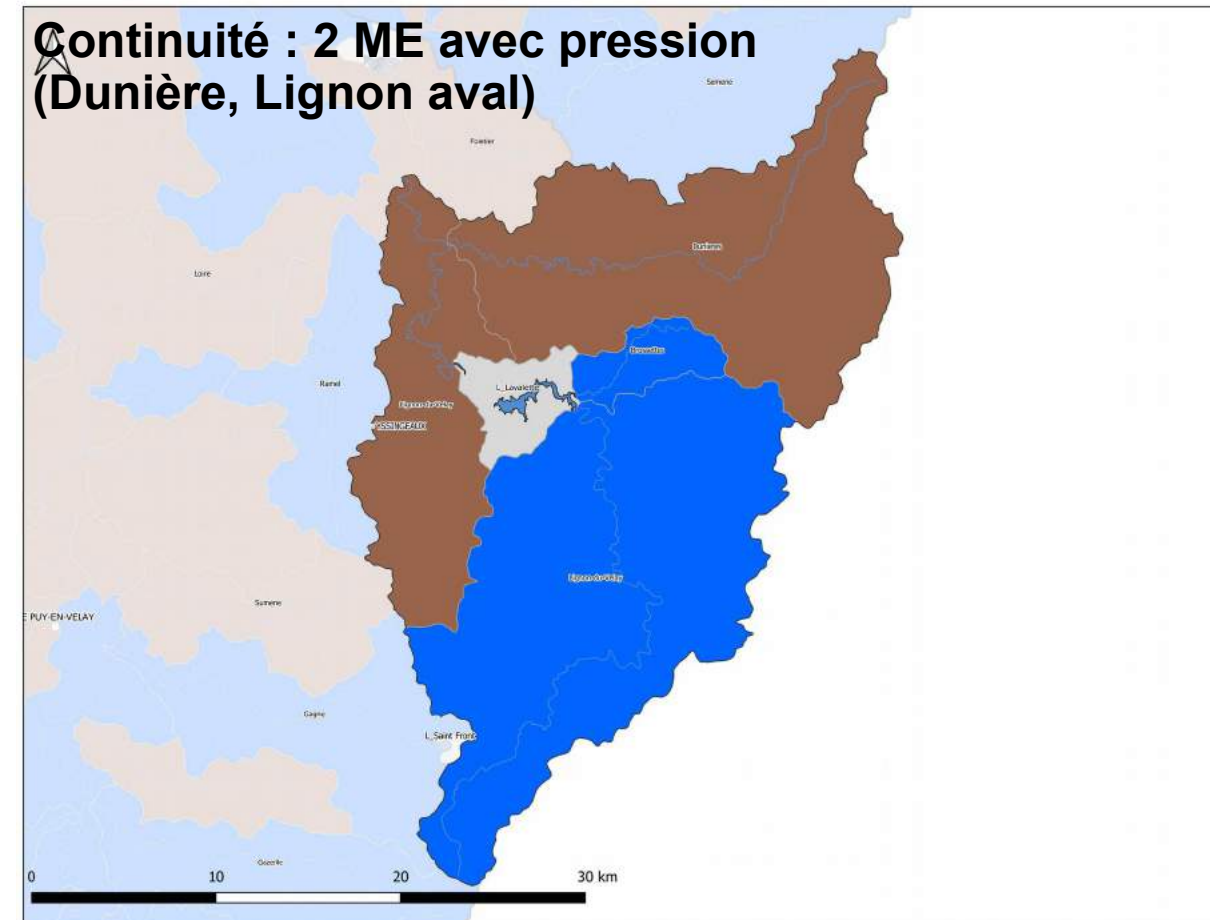
Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Zoom sur les zones à enjeux spécifiques sur le bassin du Lignon

Masses d'eau de surface soumises à une pression significative morphologie du
Sage Lignon du Velay



Masses d'eau de surface soumises à une pression significative continuité du
Sage Lignon du Velay



Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Partie introductive

- La CLE du SAGE Lignon souligne tout d'abord, que le territoire Allier Loire-Amont est largement contributeur à l'atteinte de l'objectif global de 61% des masses d'eau en bon état (objectif de 78 % de masses d'eau en bon état).
- Le bon état qui dépend de nombreux indicateurs dont un seul peut faire déclasser la masse d'eau, est un équilibre fragile à préserver, qui peut être mis à mal par les déficits quantitatifs et le réchauffement des cours d'eau. On peut d'ailleurs observer que le dernier état des masses d'eaux n'a pris en compte que les données jusqu'en 2016, aussi les derniers épisodes de sécheresse marqués 2017/2018/2019 peuvent déjà avoir généré des dégradations.
- Sachant que le taux de masses d'eau en bon état n'a pas évolué sur le précédent cycle, on peut s'interroger sur l'atteinte de ces objectifs d'ici 6 ans. Même sur nos territoires de têtes de bassin le nombre de masses d'eau en mauvais état est encore significatif (4 sur 5 pour le bassin du Lignon). Par ailleurs la DCE et le SDAGE fixent un objectif de non-dégradation, il faut donc s'assurer également que des masses d'eau en bon état ne rebasculeront pas en mauvais.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Partie introductive

- La réussite des actions et l'atteinte des objectifs dépendront beaucoup des moyens engagés sur les territoires. La part de reste à charge restant aux collectivités est en augmentation. Il y a un risque que les moyens ne soient pas à la hauteur des objectifs.
- Classé en zone montagne, et compte tenu de ses activités, du nombre d'habitants et du développement, le territoire du Lignon est limité par ses caractéristiques physiques et climatiques. Par ailleurs le territoire sera particulièrement impacté par l'évolution climatique qui est une des principales menaces pour les milieux aquatiques et pour nos usages (d'après les études du département et du SAGE Loire-Amont).
- Comptant un captage grenelle dans la partie centrale, le territoire est pourvoyeur d'eau potable des villes à l'aval, ce qui lui donne des responsabilités accrues par rapport à l'enjeu qualitatif.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Partie introductive

- En termes de gouvernance, le SDAGE laisse aux CLE le soin d'ajuster certaines de ses dispositions en s'appuyant sur l'acquisition de connaissances. Cela valorise en effet l'outil SAGE et le rôle des CLE. Néanmoins nous attirons l'attention sur le fait que cela oblige à faire des études complémentaires relativement coûteuses dont le cofinancement ne devrait pas reposer sur les collectivités en charge des SAGE. Pour limiter les coûts d'études complémentaires, il conviendrait de pouvoir extraire les données utilisées pour les besoins de l'état des lieux du SDAGE et que celles-ci soient transmises en format exploitable au niveau des SAGE. Si cette compilation n'est pas possible nous suggérons qu'il soit donné les moyens financiers ou humains aux structures locales de réaliser ces travaux.
-
- En tenant compte de ces éléments d'ordre général, la CLE émet un avis favorable/défavorable, et demande de tenir compte des réserves présentées ci-après chapitre par chapitre :

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau

- Les dispositions 1D2 à 1 D4 concernent différentes priorisations (géographiques et techniques), ainsi que l'établissement d'un plan d'actions par les SAGE pour travailler sur la restauration de la continuité écologique. La CLE souligne qu'en matière d'ouvrages une liste d'ouvrages prioritaires a déjà été établie dans le cadre du PAPARCE, ce qui constitue déjà un plan d'actions suffisant. Pour le reste, il faut s'appuyer sur l'expertise et l'animation développées dans les contrats territoriaux tout en laissant la place aux opportunités d'interventions lorsqu'elles se présentent.
- Il est également important d'accompagner financièrement les propriétaires d'ouvrages dès qu'il y a un projet, peu importe la solution retenue.
- La disposition 1E interdit la création de plans d'eau sur une part importante du territoire du Lignon concerné par des réservoirs biologiques. La CLE demande l'ouverture de conditions dérogatoires sur certains territoires à faible densité de plans d'eau.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 2 : réduire la pollution par les nitrates

- Concernant la pollution par les nitrates, le Sage Lignon se positionne plutôt sur une politique de prévention et souligne qu'une politique volontariste d'accompagnement semble nécessaire sur ce sujet y compris quand les taux sont en dessous des seuils de 50 mg/l.

Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique

- Le bassin versant du Lignon compte 16 lagunages qui représentent le type de traitement des eaux usées principal (35% des installations).
- La disposition 3A-3 prévoit des fréquences de curage des lagunes ne pouvant excéder 8 ans, alors que la bibliographie pour ce type de dispositif est plutôt de 15 ans. Imposer une fréquence de curage aussi réduite, dans un contexte où des contraintes de plus en plus strictes sont appliquées à valorisation agricole des boues, entraînera une explosion des dépenses de fonctionnement pour ces ouvrages, sans aucune justification environnementale ou technique.
- Le SDAGE doit préciser ce qui est attendu en termes de surveillance renforcée pour pouvoir déroger à cette règle.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique

- La CLE souligne également que l'absence d'aides financières sur les petits assainissements (20 à 100 EH) est un frein à la réduction de la pollution organique sur les petits hameaux placés sur les petits chevelus. La même remarque peut être faite au sujet de l'assainissement non collectif (orientation 3E).
- La disposition 3C-2 renforce les objectifs de limitation de déversement par temps de pluie. Il est souligné que l'augmentation des épisodes pluvieux intenses liés au changement climatique peuvent mettre le territoire en difficulté pour le respect de ces objectifs.

Chapitre 4 : maîtriser et réduire la pollution par les pesticides

- Concernant les mesures restrictives que pourrait prendre le préfet dans les aires d'alimentation captage prioritaire (dispositions 4 A1 et 4 A2), il est nécessaire qu'elles soient extrêmement motivées par la situation locale.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 6 : protéger la santé en protégeant la ressource en eau

- Le bassin du Lignon est concerné par le captage prioritaire de Lavalette situé en partie médiane du bassin.
- Concernant la mise en place d'actions préventives et correctives sur son aire d'alimentation (disposition 6 C1), le financement de tels plans d'actions doit également être prioritaire y compris sur des démarches volontaristes.
- Le bassin versant du Lignon est également concerné par une nappe réservée en priorité à l'eau potable (NAEP - disposition 6 E1) : les nappes des coulées volcaniques du Devès et du Velay (à cheval sur les SAGE Haut-Allier, Loire amont et Lignon).
- Les SAGE sont invités à porter l'élaboration d'un schéma de gestion afin de préciser les prélèvements, autres que ceux pour l'AEP, qui peuvent être permis à l'avenir (dispositions 6 E2 et 6 E3).
- L'élaboration de tels schémas peut représenter des coûts importants pour les acteurs surtout que certaines nappes ne disposent d'aucun suivi, ce qui nécessite l'acquisition de connaissances quantitatives et qualitatives.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 7 : maîtriser les prélèvements d'eau

- Le SAGE Lignon a fait de la gestion quantitative une de ses priorités et a montré lors de ses phases d'élaboration la plus-value d'utiliser l'outil SAGE pour traiter cet enjeu. Une étude adéquation besoins/ressources (non labellisée HMUC) y a déjà été réalisée conduisant à des objectifs de volumes prélevables en étiage dans le PAGD et dans le règlement.
- Si des projets concrets devaient être développés, la CLE du SAGE n'accepterait pas qu'il lui soit imposé de refaire ce type d'étude pour simplement obtenir la labellisation HMUC.
- La révision du SDAGE affiche comme priorité l'intégration du changement climatique, ce qui est en effet une nécessité partagée par la CLE du Lignon. Elle partage le constat d'une faible hydrologie des cours d'eau, accentuée par les effets du changement climatique, mais également d'un déficit de connaissance sur les liens entre les nappes et les cours d'eau.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 7 : maîtriser les prélèvements d'eau

- De manière générale, ce chapitre n'apporte pas une réponse adaptée et ambitieuse au changement climatique. Il est dommage qu'aucune disposition n'évoque de solutions concrètes et pratiques, afin de porter plutôt une approche constructive qu'une approche restrictive. Les effets de la gestion intégrée des eaux pluviales et des solutions fondées sur la nature sont à accentuer.
- Concernant la réutilisation des eaux usées (disposition 7A 4), la recherche doit avancer pour autoriser et justifier une plus grande utilisation de ces eaux.
- Concernant le stockage hivernal (dispositions 7D), sur notre territoire, la période de remplissage définie (1er novembre au 31 mars) correspond de plus en plus souvent à des périodes de fin d'étiage et n'est donc pas adaptée. Puisque nous sommes aussi soumis à des forts coups d'eau, y compris au mois de juin, nous aimerions pouvoir valoriser les périodes où l'eau est disponible.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 7 : maîtriser les prélèvements d'eau

- De manière générale, ce chapitre n'apporte pas une réponse adaptée et ambitieuse au changement climatique. Il est dommage qu'aucune disposition n'évoque de solutions concrètes et pratiques, afin de porter plutôt une approche constructive qu'une approche restrictive. Les effets de la gestion intégrée des eaux pluviales et des solutions fondées sur la nature sont à accentuer.
- Concernant la réutilisation des eaux usées (disposition 7A 4), la recherche doit avancer pour autoriser et justifier une plus grande utilisation de ces eaux.
- Concernant le stockage hivernal (dispositions 7D), sur notre territoire, la période de remplissage définie (1er novembre au 31 mars) correspond de plus en plus souvent à des périodes de fin d'étiage et n'est donc pas adaptée. Puisque nous sommes aussi soumis à des forts coups d'eau, y compris au mois de juin, nous aimerions pouvoir valoriser les périodes où l'eau est disponible.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 8 : préserver les zones humides

- Le SAGE Lignon confirme également le rôle majeur des zones humides et l'importance de leur préservation dans l'adaptation au changement climatique et dans le soutien d'étiage.
- Les moyens mis en œuvre pour leur préservation et leur restauration doivent être mis en adéquation avec l'enjeu que ces zones représentent, y compris sur les sous-bassins où la masse d'eau est en bon état. La solidarité urbain/rural doit jouer tout son rôle dans ce dispositif.
- Au même titre que les zones humides, les ripisylves sont des « infrastructures naturelles » qu'il est nécessaire de préserver, elles pourraient bénéficier des mêmes orientations pour leur préservation via les documents d'urbanisme.
- La disposition 8A-4 supprime l'exception de prélèvement pour l'abreuvement des animaux, ce qui semble peu pertinent dans certaines zones où le maintien de l'élevage contribue à l'entretien et au maintien de ces mêmes zones humides. La CLE demande que l'exception soit maintenue.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 8 : préserver les zones humides

- La CLE confirme l'utilité, pour la sensibilisation et l'aide à la décision, de l'analyse socio-économique permettant d'apprécier les services rendus par les infrastructures naturelles et les coûts évités de mises en place d'infrastructures (disposition 8 D1). De telles analyses ne devraient cependant pas reposer que sur les structures porteuses des CLE et dans tous les cas elles devraient être mieux accompagnées financièrement puisqu'elles sont structurantes (piste de recherche).

Chapitre 9 : préserver la biodiversité aquatique

- La CLE Lignon s'inquiète de voir la progression des espèces envahissantes végétales et animales qui ont un impact très négatif sur le milieu déjà fragile. Les moyens techniques et financiers pour y faire face ne sont plus donnés. Elle souligne un réel besoin de plus de dynamisme sur ce sujet.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 11 : préserver les têtes de bassin versant

- 76 % du territoire du SAGE Lignon répond à la définition de tête de bassin, le SAGE affirme également l'enjeu fort de préserver ces milieux fragiles.
- Les têtes de Bv sont un enjeu primordial sur la qualité des eaux et la biodiversité, en conséquence les modalités d'accompagnement financier doivent être soutenues sur ces territoire et notamment sur l'assainissement.
- Les solidarités aval-amont et urbain/ rural doivent jouer leur rôle. Renvoyer à ces territoires que leur niveau de redevance est inférieur au niveau de restitution en subvention est décorrélé des enjeux.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 12 : faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

- La CLE attire l'attention sur le fait que le nombre de démarches auxquelles elle est associée doit rester gérable et que dans tous les cas de figures il est préférable que l'association se fasse au cours de l'élaboration des différentes démarches.
- L'analyse économique, comme outil d'aide à la décision pour l'atteinte du bon état des eaux, doit intégrer et prendre en compte les services rendus par les territoires en bon ou très bon état écologique.

Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne

Avis proposé pour la CLE du bassin du Lignon

Chapitre 13 : mettre en place des outils réglementaires et financiers

- La CLE s'interroge fortement sur l'adéquation des moyens pour l'atteinte des objectifs de bon état d'ici 6 ans. Il est important que la mise en œuvre du programme de mesures soit accompagnée d'un appui technique et financier adéquat, notamment pour la mise en œuvre des SAGE et des Contrats territoriaux qui permettent, via une approche par bassin versant, de répondre aux objectifs du SDAGE.
- Pour les masses d'eau en bon état, les enjeux transversaux identifiés tels que la préservation des têtes de bassin, des zones humides ou l'adaptation au changement climatiques ne devraient pas être plafonnés.
- La CLE exprime un réel besoin sur « la recherche d'une plus forte synergie entre les financeurs potentiels des investissements dans le domaine de l'eau » (orientation 13 B), car ce n'est pas ce qui est observé actuellement. La recherche de financements reste un exercice chronophage.
- Elle souligne que les critères d'éligibilité des différents outils sont parfois opposés alors qu'ils ont les mêmes finalités. De plus la juxtaposition d'outils (CVB, PSE, MAE, PDR, appels à projet...) complique la lisibilité des actions.

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Documents du SAGE

- 1 Règlement : modes de gestion, projets, installations doivent être conformes avec celui-ci
- 1 Plan d'Aménagement et de Gestion Durable : formalise les objectifs, orientations, dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation
- 1 Atlas cartographique
- 5 enjeux :

Protéger et mieux gérer la ressource en eau

Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant

Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau

Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE

Informier, sensibiliser et valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau



Présentation du SAGE Lignon du Velay

La stratégie pour le Lignon met en avant les fonctionnalités qu'apportent des milieux en bon état et le fort enjeu patrimonial de certaines espèces présentes.

Il a été choisi d'avoir une portée réglementaire plus forte pour préserver : les ripisylves / les zones humides/ des débits suffisants dans les cours d'eau/ les habitats d'espèces patrimoniales

Enjeux déclinés en 24 objectifs / 33 dispositions (PADG) et 2 règles

- Des dispositions d'ACTION : acquisition de connaissance, communication, travaux...
- Des dispositions de GESTION : conseils, recommandations, bonnes pratiques
- 2 prescriptions demandant une compatibilité ou mise en compatibilité des documents d'urbanisme :



Préservation des zones humides



Préservation des ripisylves

- Règlement :

Règle 1 : Encadrer les volumes maximums disponibles

Règle 2 : Protéger les cours d'eau à forte valeur patrimoniale

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Volet milieux aquatiques et zones humides : compétence GEMAPI

Ce que le SAGE propose

Recommandations : actions de gestion

- mettre en place une animation territoriale dédiée à la préservation et la gestion des zones humides
- engager un programme de gestion et restauration des zones humides
- conduire en priorité sur les têtes de bassins toutes les actions permettant de préserver leurs fonctionnalités
- Mettre en œuvre un programme de restauration de la continuité écologique
- étendre le programme d'actions Contrat Territorial à l'ensemble du bassin du Lignon du Velay
- engager des actions de protection novatrices des espèces patrimoniales
- engager / renforcer les programmes d'intervention sur les espèces invasives

Mise en œuvre Rôle des acteurs locaux

Actions mises en œuvre dans le cadre du contrat territorial porté par l'EPAGE Loire-Lignon engagé sur la période 2021-2023 puis 2024-2026

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Volet milieux aquatiques et zones humides : compétence GEMAPI

Ce que le SAGE propose

Recommandations : actions de sensibilisation

- Former les exploitants agricoles sur intérêt de conserver des ripisylves fonctionnelles et sur leur gestion
- sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion via la valorisation des actions déjà mises en œuvre
- Sensibiliser aux enjeux associées aux têtes de bassins et aux pratiques adaptées
- Développer/ Renforcer la culture du risque inondations

Recommandations : actions de connaissances

- Compléter les inventaires de ZH (en milieux forestiers, dans les secteurs AU)

Mise en œuvre Rôle des acteurs locaux

- Actions en partie mises en œuvre par les cellules d'animation du SAGE et du CT
- Besoins que les acteurs locaux se fasse le relais de cette communication

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Volet milieux aquatiques et zones humides : compétence aménagement du territoire

Ce que le SAGE prescrit

- protéger les zones humides via les documents d'urbanisme
- protéger les ripisylves via les documents d'urbanisme

Recommandations : actions de gestion

- réaliser des inventaires complémentaires des zones humides dans les zones prévues pour l'aménagement (zones à urbaniser / procédure d'aménagement foncier)
- rechercher toutes les alternatives possibles à la destruction / dégradation d'une zone humide / à défaut compensation
- Intégrer les milieux aquatiques dans les projets pour rechercher à en limiter les impacts

Mise en œuvre Rôle des acteurs locaux

Rendre compatible les documents d'urbanismes dans un délai de 3 ans à compter de l'approbation du SAGE

Associer la CLE aux procédures d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme / aux procédures d'aménagement foncier / aux procédures de compensation

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Volet quantité : compétence Alimentation en eau potable

Ce que le SAGE fixe

Objectifs de volumes maximums prélevables de juillet à septembre par sous bassins-versants → sur les sous-BV avec marge d'augmentation , plafond de prélèvements possible fixés dans la règle1 avec répartition par usages

Ce que le SAGE propose

Recommandations : actions de gestion

- définir une stratégie de gestion de la ressource afin d'atteindre d'ici 6 ans les objectifs de diminution des volumes actuellement prélevés
- Réaliser des économies d'eau / améliorer le rendement des réseaux
- sécuriser l'alimentation en eau potable (diversifier les ressources sollicitées, améliorer le fonctionnement des points de captages existants, réaliser des interconnexions, renforcer le dispositif d'alerte)

Mise en œuvre Rôle des acteurs locaux

- Engager la réflexion entre les gestionnaires pour moins solliciter les sous bassins en tensions en période d'étiage
- Réaliser les travaux, mettre en place les équipements (sécurisation/ économies d'eau)
- Transmettre les RPQS et données sur volumes prélevés à l'animatrice du SAGE

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Volet qualité : compétence assainissement

Ce que le SAGE propose

Recommandations : actions de gestion

- mettre à jour des schémas d'assainissement communaux (ou intercommunaux), diagnostics des réseaux (si + 10 ans)
- définir la programmation technique et financière des travaux d'assainissement à l'échelle du SAGE sous forme d'un schéma général d'assainissement
- mettre en place et suivre des sites pilotes complémentaires aux stations de traitement des eaux usées
- engager une réflexion pour définir et organiser une filière traitement / valorisation / évacuation des boues de STEP
- prévenir la présence de micro-polluants dans les systèmes d'assainissement par des autorisations de déversement

Mise en œuvre Rôle des acteurs locaux

- Participer à la concertation et aux réflexions pour définir les priorités d'actions / pour les sites pilotes / pour la gestion des boues
- engager les travaux sur les systèmes de collecte et les stations de traitement des eaux usées

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Volet qualité : activités agricoles

Ce que le SAGE propose

Recommandations : actions de gestion

- Étendre les pratiques agricoles favorables à une protection/ amélioration de la qualité de l'eau
- Engager une réflexion pour améliorer les bâtiments d'élevage sur les points suivants : capacités de stockage, épandages, optimisation pour effluents peu chargés / procédés innovants pour litières/ améliorations batiments
- Poursuivre l'installation des points d'abreuvement du bétail

Recommandations : actions de sensibilisation

- former les exploitants agricoles sur l'intérêt de conserver des ripisylves fonctionnelles et sur leur gestion/entretien

Mise en œuvre Rôle des acteurs locaux

- Renforcement de l'animation agricole et recherche des dispositifs d'accompagnement dans le cadre du CTLV (EPAGE, CA, asso AB...)
- Soutenir la conversion à l'AB
- Participer à la concertation et aux réflexions
- Engager les travaux sur les bâtiments d'élevages / mise en défens des berges

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Volet quantité & milieux : activités agricoles

Ce que le SAGE propose

Recommandations : actions de gestion

- sécuriser l'usage de l'eau en période de déficit d'eau & optimiser les besoins en eau
- mettre en œuvre des pratiques compatibles avec la préservation des zones humides
- intégrer les enjeux eau dans les pratiques : limiter le ruissellement et les sources d'ensablement / colmatage des cours d'eau
- préserver les ripisylves et les haies

Recommandations : actions de sensibilisation

- sensibiliser les exploitants agricoles aux économies d'eau, en valorisant les retours d'expérience

Mise en œuvre Rôle des acteurs locaux

- Renforcement de l'animation agricole et recherche des dispositifs d'accompagnement dans le cadre du CTLV (EPAGE, CA, asso AB...)
- Participer à la concertation et aux réflexions
- Adapter les pratiques
- Engager les travaux pour la sécurisation / les économies d'eau

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Volet qualité & milieux : activités forestières

Ce que le SAGE propose

Recommandations : actions de gestion

- limiter les risques de pollution mécanique et de lessivage des sols lors de l'exploitation des parcelles forestières (notamment en amont des captages AEP)
- intégrer les enjeux eau dans les pratiques : limiter le ruissellement et les sources d'ensablement / colmatage des cours d'eau (choix des essences, recul de résineux, plantation en zones humides, franchissement des cours d'eau, gestion des eaux de ruissellement)

Mise en œuvre Rôle des acteurs locaux

- Intégrer ces recommandations dans les documents de gestion
- Relayer auprès des propriétaires et exploitants
- Adapter les pratiques

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Volet qualité & quantité : industriels, artisans, professionnels du tourisme

Ce que le SAGE propose

Recommandations : actions de gestion

- sécuriser l'usage de l'eau en période de déficit d'eau.
- prévenir la présence de micro-polluants dans les systèmes d'assainissement (diagnostic, suivis, conventions de rejet)
- engager une démarche de réduction voire de suppression des produits phytosanitaires
- mieux suivre le CET de Villemarché en poursuivant le suivi du milieu récepteur après la fermeture du site

Recommandations : actions de sensibilisation

- sensibiliser aux économies d'eau, notamment les plus gros consommateurs

Mise en œuvre Rôle des acteurs locaux

- Intégrer ces recommandations
- Relayer auprès des professionnels concernés
- Adapter les pratiques
- Informer la CLE des résultats de suivi

Présentation du SAGE Lignon du Velay

Tous volets : particuliers et usagers d'activités de loisirs

Ce que le SAGE propose

Recommandations : actions de gestion

- réhabiliter les assainissements non collectifs non conformes
- supprimer l'usage des produits phytosanitaires
- mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion et d'entretien des zones humides et bords de cours d'eau
- réaliser les travaux de rétablissement de la continuité écologique, entretenir les aménagements
- préserver les haies et les ripisylves
- être vigilant à la prolifération des espèces exotiques envahissantes
- Loisirs motorisés : privilégier les traversées sur les passages aménagés, éviter les accélérations sur les coupes d'eau

Mise en œuvre Rôle des acteurs locaux

- Relayer ces recommandations
- Sensibiliser aux enjeux

Merci de votre attention

Les documents du SAGE sont
disponibles sur :

<https://www.gesteau.fr/sage/lignon-du-velay>

Contacts Cellule d'animation :

Emilie DARNE & Justine THOMAS

EPAGE Loire-Lignon

04 15 38 00 64

emilie.darne@sicalahauteloire.org



Suivez les actualités du Lignon sur Facebook :

<https://www.facebook.com/Contrat-Territorial-Lignon-du-Velay-806472056402845/>